compact & doux en même temps, ſont de noyer ; les rayons, qui doivent être de la plus grande force, ſont de chêne, & les moyeux, qui demandent un bois poreux & ferme ; pour que la graiſſe puiſſe les pénétrer, ſont faits avec de l'ormeau ; les roues ſe ferrent en cercle & ſe vendent communément une dixaine de ſequins ou 112 liv. de France, les grandes & petites pour un carroſſe. Je crois que mes Lecteurs verront avec plaiſir la méthode dont les Indiens, qui ſont en réputation de faire d'excellentes roues, les ferrent ; ce moyen m'a été communiqué par un ancien Capitaine dans le Bataillon de l'Inde, dont les vues ont toujours été dirigées vers des objets utiles dans le cours de ſes longs voyages.

Je réſervois l'article ſuivant pour une note ; mais comme elle eût abſorbé la partie du texte à laquelle elle eſt relative, j'ai cru devoir lui faire ſuivre le diſcours. Je demande excuſe à mes Lecteurs du bond furieux que je leur fait faire de Gênes juſqu'à Pondichery ; mon but eſt de m'arrêter moins aux mots qu'aux choſes pour inſtruire.

*Præmia ſi ſtudio conſequor iſta ſat eſt.*

## MANIERE

*De ferrer les roues en uſage dans les grandes Indes.*

Les Indiens placent leurs roues horizontalement ſur la terre, après avoir pratiqué une excavation ſuffiſante pour recevoir les moyeux ; ils forment enſuite avec de la bouze de vache une eſpece de rigole circulaire en dedans & en dehors de la circonférence de la roue ; ils préſentent enſuite le fer qui eſt d'une ſeule piece, mais un peu plus étroit que la roue ; ils le laiſſent tomber par ſon propre poids, & frappent legérement avec un marteau pour qu'il deſcende également. A peine eſt-il deſcendu qu'ils recouvrent toutes les jantes & la ferrure avec de la nouvelle fiente de vache ; le fer ſe retire tellement en ſe réfroidiſſant dans ce fumier, que ſi l'on n'attrappe pas la juſte proportion entre le diamètre de la roue & celui du cercle de fer, ce dernier ſe caſſe en pluſieurs parties. Le bois étant ainſi comprimé, forme le corps le plus ſolide, & les roues de chariots durent très-long-temps. On met quelques morceau de fer ſous les roues, afin que leur cercle ne deſcende pas trop bas quand on les ferre. Il ſeroit à deſirer que l'on répétât cette expérience en Europe ; elle eſt la ſeule en uſage ſur la côte de Coromandel.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 21 Octobre 1769.*

| | ℔ | ß | |
|---|---|---|---|
| Or de Portug. à . . . | 716 | | marc. |
| Du Mexique à . . . | 708 | | marc. |
| Du Perou à . . . | 700 | | marc. |
| Les guinées à . . . | 713 | | marc. |
| Ducats à . . . . | 97 | 10 | once. |
| Or fin à 23 k. 31 32 à . . . . . | 99 | | marc. |
| Or à 20 karats à . . | 82 | 10 | marc. |
| L'argent à 11 d. 20 g. à . . . . | 54 | | marc. |
| *Idem* à 11 d. 10 gr. à . . . . . | 52 | | marc. |
| Piaſtres, à . . . . | 48 | 17 6 | marc. |

## FINANCES.

### COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

| Oct. 19. | Jeudi 19. | Vendredi 20. | Samedi 21. |
|---|---|---|---|
| Ac. des Indes. | 1070 | 1070 | 1070 |
| Emp. de la Com. | | | 357 |
| Prom. à 5 p ⅋. | 29 ½ | | 29 ½ |
| Prom. à 4 p ⅋. | 51 | 50 ½ | 50 ½ |
| Ac. des Fermes. | 850 | 850 | 852 ½ |
| 2f. p. l. du Dix. | 6 ½ | 6 | |
| 3e. Loterie. | 1 ½ | | |
| Annuités. | 297 | 297 | 297 |
| Coup. d'An. | 59 ½ | 59 ½ | 59 ½ |
| Emp. de 50 mil. | | | |
| Emp. de 30 mil. | 49 | 49 | 49 |
| Col. 1759. | 50 ½ | 50 ½ | 50 ½ |
| Canada. | 50 | 50 | 50 |
| 4e. L. Epoques. | 14 | 14 | 14 |
| Nouette. | | | |
| tirage de la C. | | | |
| Sur la Ville. | | | |
| Bretagne. | | | |
| Languedoc. | | | |
| A 4 p. ⅋ | | | |
| A 3 p. ⅋ ſ. l. cuirs | | | |
| A 3 p. ⅋ ſ. l. Poſt. | | | |

# SUPPLÉMENT
## *A LA GAZETTE* N°. 85.

*ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Septembre 1769, dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

| CAEN. | | | | LILLE. | | | | PERPIGNAN. | | | | VALENCIENNES. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Lieux des Marchés. | Prix. | | | Lieux des Marchés. | Prix. | | | Lieux des Marchés. | Prix. | | | Lieux des Marchés. | Prix. | | |
| | l. | s. | d. | | l. | s. | d. | | l. | s. | d. | | l. | s. | d. |
| Avranches. | 24 | | | Aire. | 20 | 10 | | Foix. | 21 | 4 | 7 | Aveſnes. | 22 | 10 | |
| Bayeux. | 28* | 16 | | Arras. | 21 | 11 | 4 | | | | | Bavey. | 22 | 6 | 3 |
| Caen. | 25 | 4 | | Bailleul. | 26* | 5 | 1 | | | | | Bouchain. | | | |
| Carentan. | 21 | 13 | 4 | Bapaume. | 20 | 16 | 10 | | | | | Cambray. | 20 | | |
| Coutances. | 23 | 6 | 8 | Bergues. | 22 | | 4 | Montlouis. | 18* | 4 | 6 | Condé. | 26* | | |
| Mortain. | 24 | | | Bethune. | 24 | 9 | 9 | | | | | Givet. | 21 | 10 | |
| St. Lo. | 23 | 19 | 2 | Caſiel. | 21 | 12 | | | | | | Landrecy. | 22 | 9 | 4 |
| Valognes. | 21* | 9 | 4 | Douay. | 22 | | 9 | | | | | Mariembourg. | 25 | 3 | 2 |
| Vire. | 23 | 16 | 8 | Dunkerque. | 24 | | | Pamiers. | 18 | 9 | 6 | Maubeuge. | 20 | 12 | 11 |
| | | | | Gravelines. | 21 | 17 | | | | | | Philippeville. | 21 | 2 | 8 |
| | | | | Heſdin. | 21 | 12 | | | | | | | | | |
| | | | | Lille. | 23 | 8 | 5 | | | | | Queſnoy. | 18 | 15 | 6 |
| | | | | S. Omer. | 23 | 1 | 3 | Perpignan | 23* | 8 | 11 | St. Amand. | 24 | 3 | 11 |
| | | | | S. Pol. | 18* | | | | | | | Valencien- | | | |
| | | | | S. Venant. | 24 | 10 | | | | | | nes. | 18* | 15 | |
| | | | | | | | | Prades. | 20 | 19 | 7 | | | | |

| Prix Communs. | | | | Prix Communs. | | | | Prix Communs. | | | | Prix Communs. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| From. le ſep. | 24 | | 7 | From. le ſep. | 22 | 7 | 8 | From. le ſep. | 20 | 9 | 5 | From. le ſep. | 21 | 19 | 1 |
| Pain la liv. | | 2 | 4 | Pain la liv. | | 2 | 10 | Pain la liv. | | 2 | 7 | Pain la liv. | | 2 | 7 |
| Avoine le ſ. | 6 | 19 | 3 | Avoine le ſ. | 5 | 6 | 5 | Avoine le ſ. | 6 | 7 | 1 | Avoine le ſ. | 5 | 6 | 8 |
| Foin le q. | 2 | 1 | 11 | Foin le q. | 2 | | 3 | Foin le q. | 1 | 12 | 4 | Foin le q. | 1 | 11 | 8 |
| Paille le q. | 1 | 4 | 3 | Paille le q. | 1 | 4 | 3 | Paille le q. | 1 | | 11 | Paille le q. | | 18 | 1 |

## DE NANTES.

### ARRIVÉE *de Navires.*

Du premier au 7 Octobre 1769, il eſt entré dans ce Port 4 Navires François; ſçavoir, l'*Heureuſe Marie*, Capitaine *François Blanchard*, venant de Pont l'Abbé; le *S. Jacques*, Cap. *Michel Liſtouet*, venant de Hennebon chargés tous deux de 46 tonneaux de ſeigle; la *Flore*, Capitaine *Louis Jouet*; le *Vigilant*, Capitaine *Joſeph Plautier*, venant tous deux de Bayonne chargés de réſine, brai gras, brai ſec, laine, houes, ſerpes & haches.

### DÉPART *de Navires.*

Il eſt forti de ce même Port dans le même eſ-

pace de temps 6 Navires François & 7 Etrangers ; ſçavoir, des François, l'*Aurore* de 300 tonneaux, Capitaine *Hamon* ; la *Placelliere* de 300 tonneaux, Capitaine *Godin*, allant tous deux à Léogane ; le *Thomas* de 300 tonneaux, Capitaine *Cornillau*, allant au Port au Prince ; l'*Aiguillon* de 70 tonneaux, Capitaine *Jean l'Aiguillon* ; le *Colibry* de 100 tonneaux, Capitaine *Ceſar Perronne*, allant tous deux à Dunkerque ; la *Roſalie* de 100 tonneaux, Capitaine *Marc Allain*, allant à Marſeille chargés de differentes marchandiſes ; des Etrangers, le *Jeune Jean Ruyter* de 150 tonneaux, Capitaine *Fokke Tjeerds Ruyter* ; le *Jeune Villinga* de 200 tonneaux, Capit. *Jotjes Ottes* ; l'*Eliſabeth* de 290 tonneaux, Capitaine *Jacob Pieters*, allant tous trois à Hambourg chargés de rocou, ſucre brut & terré, café, ſirop, indigo ; le *Jeune Tobie* de 100 tonneaux, Capitaine *Andreas Norberg*, allant à Gottembourg avec noix, eau de-vie & ſucre terré ; le *Jeune Jean* de 150 tonneaux, Capitaine *Andris Wilſon*, allant à Bruges avec café, ſyrop, eau-de-vie, ſucre brut & terré ; le *Thomas* de 120 tonneaux, Capitaine *Alp Volmers*, allant à Bremen avec indigo, café, ſirop, ſucre brut & terré ; la *Dame Alida* de 120 tonneaux, Capitaine *Jelies Pieters*, allant à Amſterdam avec ſucre brut & terré, café & rocou.

## DE MARSEILLE.

### Arrivée *de Navires.*

Du 25 Septembre au premier Octobre 1769, il eſt entré dans ce Port 26 Bâtimens François & 9 Etrangers ; des premiers, le Navire l'*Induſtrieux*, Capitaine *Antoine Pacot* de Marſeille, venoit du Cap François avec ſucre, café, indigo, cuirs, &c. les autres venoient de l'Orient, de Tunis, de Bizerty, de Tedelle, de Civita-Vecchia, de Livourne, de Trieſte, de Majorq. d'Almazaron, de Malaga, de Tortoſe, de Cagliari, de Nice, d'Antibes, de Morviedre, d'Aiguesmortes, de Narbonne, de S. Feliou, de Luan, de Cannes, de Frejus, d'Agde, d'Arles & de Toulon ; chargés de diverſes marchandiſes d'épicerie, droguerie, férailles & autres ; mais parmi ces différens Bâtimens, la Pinque la *Fortune*, Capitaine *Joſeph Roſſony* de Toſcane ; la Tartane le *Saint Eſprit*, Capitaine *Simon Richaux* de Marſeille, venant tous deux de Livourne ; le *Neptune*, Capitaine *Joſeph Charles Cely* de Martigues, venant d'Alger & de Tedelle ; la Tartane ; le *Saint Raymond*, Capitaine *Jean Pierre Marat* de Narbonne, venant de Cagliari ; la Tartane le *Saint Joſeph*, Capitaine *Charles-Paſcal Jaufret* d'Agde, venant de Civita Vecchie, apportoient tous cinq 4900 charges de bled & quelques légumes.

### Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 56 Bâtimens François & 14 Etrangers ; des premiers, 3 alloient aux Colonies ; ſçavoir, la *Singuliere*, Capitaine *Joſeph Paris* de Marſeille, parti pour le Port au Prince ; le *S. Jacques* dit le *Conquérant*, Capitaine *Louis Bremond* de la Ciotat ; le *Saint Pierre* dit les *Trois Freres*, Capitaine *Louis Audibert* de Six Fours, partis tous deux pour la Martinique ; les autres alloient à la Ciotat, à Toulon, à Menton, à Martigues, à Frejus, à Hieres, à Arles, à Agde, à Cannes, à Saint Tropès, à Cette, à Nice, à Bormes, à Bandol, à Gênes, en Sardaigne, à Livourne, à Barcelonne, à Majorque, à Carrara, au Levant, en Morée, à Cenari, à Smyrne, à Tunis, à Cadix & à Rouen, chargés de diverſes marchandiſes d'épicerie, droguerie, mercerie, du Levant & autres.

### Navires en Armement.

#### De Nantes, *le 13 Octobre 1769.*

Les Navires François le *Dragon* de 300 tonneaux, Cap. *le Rai Rochardiere*, Arm. M. *Deluynes* ; le *Chaumont* de 300 tonneaux, Capitaine *Morin*, Armateur M. *Richard* ; le *Comte de Menou* de 400 tonneaux, Capitaine *Berthomé*, Armateurs MM. *Ducollet* ; la *Loire* de 400 tonn. Capitaine *Gueſdon* ; Armateur M. *Louis Drouin* ; le *Voyageur* de 100 tonneaux, Capitaine *Beaulieu*, Armateurs MM. *Fourcade* ; le *S. François* de 256 tonneaux, Capitaine *David*, Armateur M. *Deguer*, qui l'eſt auſſi du ſuivant ; le *Saint Jacques* de 250 tonneaux, Capitaine *Peyre*, ſont tous ſept en charge dans ce Port ; ſçavoir, le premier pour le Cap & le Port au Prince, le ſecond pour le Port au Prince, le troiſiéme pour le Cap, le quatriéme pour Saint Marc, & les trois derniers pour Guinée.

Il ſe trouve auſſi en charge dans ce même Port 4 Navires Etrangers ; ſçavoir, la *Concorde* de 120 tonneaux, Capitaine *Aymands Roelands*, Interprête le ſieur *Odiette de la Bauche*, pour Middelbourg ; le *Tjanna Debora* de 190 tonneaux, Capitaine *Pieter Janſen Viſſer*, Interprête le ſieur *Van Neunen*, pour Amſterdam ; le *Semeur de graine* de 140 tonneaux, Capitaine *Jacob Jugens*, Interprête le ſieur *Odiette de la Bauche*, pour Hambourg ; le *Jeune Hermanus* de 120 tonneaux, Capitaine *Jacob Minzes*, Interprête le ſieur *Boudet* pour Dort.

*A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1769.*

A Paris, chez Knapen & Delaguette, Imprimeur-Libraires, Pont S. Michel. 1769.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1769. Du Mardi 16 Mai.

## AGRICULTURE.

### EXTRAIT

DES PAPIERS ANGLOIS, *du 2 Mai 1769.*

*Extrait d'une Lettre de Hay en Angleterre, du 22 Avril.*

LE boiſſeau de froment fut vendu le 20 Avril à ce Marché, de 8 sh. à 8 sh. 2 den. Je vis peſer un ſac; le poids du boiſſeau n'étoit que de 74 livres (*a*) : mettant le boiſſeau de Londres à 62 liv. peſant, & par conſéquent la différence des deux poids à 12 liv. la différence qui en réſulte pour le prix eſt de 3 ſols 8 den.

L'orge coûta le dernier jour de Marché 4 sh. 6 den. le boiſſeau, & l'avoine 3 sh. 3 den. les patates 4 den. le quarteron.

Il n'eſt pas ſurprenant, attendu les frais du tranſport, que diverſes marchandiſes ſoient ici plus cheres qu'à Londres, les unes d'un tiers, d'autres d'un quart. Mais ce qu'il y a d'étonnant, & ce qui ſe fait ſentir à beaucoup d'Habitans, comme l'impôt le plus cruel, c'eſt la cherté exceſſive des vivres que nous éprouvons, & qui les porte à un tiers de plus qu'à Londres. Cette cherté eſt d'autant plus oppreſſive, que les terres & la main d'œuvre ſont ici d'un tiers & même de la moitié meilleur marché qu'à Londres & dans ſes environs.

Nous ſçavons qu'il a été fait ici depuis peu des importations conſidérables de vin des Etats de S. M. Sarde. Ce vin eſt ſupérieur à celui de Porto par ſon parfum, ſon brillant & ſon goût, quoiqu'il coûte bien moins cher.

(a) *Dans cette Province il y a plus de huit boiſſeaux au quarter ; ainſi c'eſt une autre meſure que celle de Wincheſter, qui eſt auſſi la meſure de Londres.*

### RÉPONSE

*De M. Sarcey de Sutieres, aux Obſervations inſérées dans la Gazette du 9 Mai 1769, Nº. 37, pag. 361.*

Lorſque j'ai dit qu'il faut conſerver les Communes qui produiſent de bons herbages, je n'ai jamais prétendu qu'on dût les abandonner & les laiſſer dans un dépériſſement total, comme elles le ſont dans beaucoup de Provinces du Royaume. Je ſuis fort d'avis que pour le bien commun, on les partage entre ceux qui ont le droit d'uſage. Je ſuis très-éloigné de penſer autrement, & je crois, pour appuyer cette opinion, devoir citer un exemple qui prouvera combien il eſt avantageux à tous égards que ces ſortes de ſols ſoient diſtribués ou régis par la Communauté de la Paroiſſe où ſe trouvent ces Communes, afin d'en diſtribuer le produit à chaque pauvre ſuivant ſes beſoins, & d'en appliquer une partie aux réparations de l'Egliſe, ou de s'en ſervir pour aider à payer une partie de la taille des malheureux. L'arrangement que je vais rapporter s'eſt fait au Bourg de Claye, route de



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Meaux, à ſix lieues de Paris. Les Habitans de ce Bourg ont mis en réſerve une grande partie de leurs Communes, & les foins qu'elles ont produits leur ont déja ſervi, non-ſeulement aux uſages dont j'ai parlé ci-deſſus, mais ils ont encore procuré un fonds de quoi former une rente de 500 liv. qui ſert à l'entretien d'un Vicaire dont la Paroiſſe avoit grand beſoin. Il n'eſt pas douteux que lorſque les Communes ſeront bien régies & adminiſtrées, il n'en réſulte un bien infini, ſoit pour l'Etat, ſoit pour tous les Habitans des Villes, Villages où ſe trouveront de bonnes Communes. On pourroit de-même mettre en valeur les Communes qui ne rapportent que de mauvaiſes productions, & en diſtribuer le profit comme il eſt dit ci-deſſus.

## OBSERVATIONS

*Sur la Truite, par M. Buc'hoz* (a).

Ce poiſſon d'eau douce qui flatte infiniment notre goût, convient indiſtinctement à tous les tempérammens, & peut être donné pour aliment aux Infirmes & aux Convaleſcents. Quelques-unes de ſes parties ont employées en Médecine. On attribue à ſes dents & à ſes machoires une vertu abſorbante & diuretique; on les pulvériſe, & on les preſcrit, depuis la doſe d'un gros juſqu'à deux, dans l'eau d'alkekenge, pour pouſſer les ſables & les graviers. Cette poudre ainſi délayée, eſt un bon préſervatif contre la colique néphrétique. On vante beaucoup la graiſſe de truite en forme de liniment; elle paſſe pour adouciſſante, réſolutive & ſouveraine pour les hémorroïdes, les maladies de l'anus, les ulcéres du ſein & les fiſtules des mamelons.

La truite eſt miſe au nombre des poiſſons de proie, & elle appartient au genre des ſaumons. On la diſtingue par la queue, du ſaumon & du tacon. Ces derniers ont une queue grêle, elle eſt au contraire fort large dans la truite; elle eſt longue & fourchue dans le ſaumon, & celle de la truite eſt courte & peu diviſée.

Les truites aiment une eau claire, & qui tire ſa ſource d'un terrein ſablonneux; elles ſe plaiſent ſur-tout dans les petites rivieres exrêmement froides, pierreuſes, dont le lit eſt de ſable ou de gravier, & formées par des eſpeces de caſcades qui tombent des montagnes les plus eſcarpées. Ces poiſſons remontent avec une rapidité étonnante contre le courant des eaux, & s'élancent quelquefois juſqu'à trois ou quatre coudées de haut.

On en trouve quelquefois dans des eaux troubles & croupiſſantes, mais il faut croire qu'elles y ont été jettées par quelqu'événement & qu'elles n'ont pu en ſortir. Celles-ci ſont moins agréables au goût, & n'ont pas la chair ſi ferme & ſi belle que celles qui ſont priſes dans une eau vive & pure. Celles des étangs ne ſont pas par conſéquent les meilleures.

On pourroit cependant en avoir de bonnes avec quelques précautions. Il faudroit pour cet effet que l'étang eût un fond de ſable pur, de gravier ou de rocher; que la ſource qui fourniroit de l'eau à cet étang ne fût pas trop éloignée, afin que le ſoleil n'eût pas le temps de l'échauffer; & dans le cas où cette eau viendroit de trop loin, il ſeroit à propos de la conduire ſous terre par des tuyaux de grès, de fer ou de plomb; mais le grès ſeroit préférable. Il faudroit encore planter de grands arbres autour de l'étang, pour y entretenir la fraîcheur qui eſt ſi néceſſaire à ce poiſſon. Par ces différens moyens on peut ſe procurer d'excellentes truites dans un étang.

Les truites ſe contentent de toutes ſortes de nourriture, chaque mois leur en fournit une particuliere. Elles vivent de toutes ſortes d'inſectes, de couſins d'eau, d'eſcarbots, de vers, de ſauterelles, de papillons. Elles prennent très-peu de nourriture en Octobre, Novembre & Décembre, & ſe tiennent alors cachées. Outre ces inſectes, les truites mangent encore les petits poiſſons, & n'épargnent pas même les petits de leur eſpece. C'eſt dans le mois de Juin que les truites ſont dans toute leur graiſſe & de meilleur goût. La truite eſt fort recherchée par la loutre; ainſi il faut employer tous les moyens de ſe garantir de cet animal vorace.

(a) *C'eſt le ſujet de ſa cinquième Lettre périodique ſur les animaux.* A Paris, chez Durand neveu, rue S. Jacques, & chez l'Auteur, rue des Cordeliers.

La pêche de la truite eſt plus abondante au lever du ſoleil & par un temps couvert qu'en plein jour. La truite eſt fort craintive, le bruit du tonnerre la rend immobile.

La truite ſaumonée eſt, ſuivant Jean de Muralto, la grande truite ou la truite de marais, ſi commune dans le Pays de Zurich. L'ombre eſt encore une eſpece de truite. Il y a encore la truite des Indes ou d'Amboiſe dont le corps eſt bleu & tacheté de noir, & les nageoires violettes; la truite de Larice dont la tête eſt violette, & le corps d'un jaune doré. Cette eſpece eſt plus agrable au goût que les nôtres; enfin la truite ſaumonée des Indiens, dont la tête eſt rouſſe & le corps bleuâtre.

Nous renvoyons à la Lettre même pour les autres détails.

## ÉCOLE ROYALE VÉTERINAIRE DE PARIS.

*Diſcours prononcé par M. Danguin à l'ouverture de la Séance du 25 Avril, que nous avons annoncé dans une des Gazettes précédentes.*

MESSIEURS;

» La connoiſſance de la ſtructure des parties dont l'enſemble conſtitue la machine animale, doit néceſſairement conduire à la ſcience des actions particulieres & relatives de chacune d'elles, ainſi qu'au développement des conditions phyſiques des coſactions; mais malheureuſement nos plus grands efforts s'arrêtent & ſe bornent à la découverte des inſtrumens les plus groſſiers, tandis que les élémens de ceux-ci, c'eſt-à-dire, les petits reſſorts auxquels le principe des mouvemens eſt vraiſemblablement attaché, ſe dérobent à nous & nous échappent conſtamment.

» Peut-être que ſi les Anatomiſtes avoient le courage de ſe remettre, libres de préjugés, entre les mains de la Nature, de revenir ſur leurs pas, comme ſur les traces de ceux qui les ont précédés, & de ſe liguer ſincérement entr'eux contre les obſtacles qu'elle leur préſente, peut-être, dis-je, que leur puiſſance ſur elle s'étendroit plus loin. S'ils ne ſe ſaiſiſſoient pas de la clef de tous les myſteres, du moins doit-on penſer qu'en lui arrachant une partie des ſecrets de la fabrique des corps qui font l'objet de leurs travaux, l'art de guérir en acquerroit de nouveaux tréſors & des richeſſes plus réelles.

» Rien ne ſeroit, ſans doute, MM. plus avantageux qu'une telle alliance & qu'une ſemblable réunion.

» Des hommes capables de ne s'en rapporter, que comme on le doit, à des notions dues à des ſens dont le témoignage eſt preſque toujours équivoque; de rejetter des idées reçues dans un temps où la foibleſſe de l'âge aſſervit perſévéramment aux opinions d'autrui; de ſe défier de toutes les lumieres acquiſes par une étude dans laquelle on ſe prévient fréquemment, malgré ſoi, en faveur de principes & de faits qu'il eſt moins pénible d'adopter que d'approfondir, & qui, dépouillés ainſi de tout ce dont notre foible raiſon eſt ordinairement compoſée, entreroient, d'un commun accord & avec des ſens refroidis, dans la carriere de l'obſervation, ne verroient dans ce qui leur eſt permis d'enviſager des objets que ce qui y eſt; & rectifiant mutuellement les impreſſions dont ils pourroient être frappés, ſe concilieroient infailliblement de maniere à ſe préſerver de tous écarts.

» Bientôt une foule de deſcriptions, la plupart calquées les unes ſur les autres, & qui ſous divers déguiſemens, ne ſont que des copies infidelles d'originaux plus ou moins exacts, ſeroient appréciés à leur juſte valeur.

» Des erreurs accréditées trop long-temps ſans examen, ſur la réputation de quelques Auteurs devenus les Tyrans d'une Poſtérité trop crédule, s'éclipſeroient à la lumiere de la vérité.

» On en ſçauroit plus qu'on en ſçait ſur les glandes appellées *ſurrénales*, par les uns, *capſules attrabilaires*, & *reins ſuccenturiaux*, par les autres; & l'on diſcuteroit avec fruit, relativement à ces organes, les ſentimens oppoſés de *Caſſerius* & de *Bartholin*, de *Ruich* & d'*Euſtachi*.

» Toutes les conteſtations qui ont diviſé *Higmor*, *Spigel*, *Bellini*, *Carpi*, *Maſſa*, *Malpighi*, *Vieuſſens*, l'illuſtre *Morgagni*, & mille autres en ce qui concerne les reins, les ureteres & la veſſie, ſeroient

» jugées d'après des connoiſſances plus cer-
» taines.

» Il en ſeroit de même de ces diſſentions
» multipliées à l'infini, à l'occaſion des par-
» ties accordées aux deux ſexes en qui la
» Nature, qui a ſemé par tout des germes
» d'immortalité, a imprimé le deſir de ſe re-
» produire par le deſir le plus violent de
» s'approcher; le faux & le vrai, la reſſem-
» blance & la choſe ceſſeroient d'être con-
» fondus; on étudieroit les motifs dans les
» faits, & non les faits dans les motifs, &
» les progrès de la Phyſique que les ſyſtê-
» mes & de vaines aſſertions n'ont que trop
» appauvrie, ſeroient auſſi ſûrs qu'inévita-
» bles, ſur-tout ſi toutes les recherches ré-
» pétées & tentées ſous diverſes faces,
» étoient tranſportées de l'homme aux ani-
» maux, & des animaux à l'homme.

» Mais ne m'abuſerois je point, MM. &
» ne cédé je point trop facilement ici aux
» illuſions d'un beau ſonge? La chimere
» que je viens d'embraſſer ne ſe réaliſera
» que lorſqu'il ſera poſſible d'ôter du cœur
» de tous les hommes qui marchent dans
» une même route, les ſemences d'une ja-
» louſie & d'une ſorte de haine que l'amour-
» propre & d'autres paſſions encore, y ren-
» dent en quelque façon naturelle, & qui
» ſemble éteindre en eux tout autre ſenti-
» ment.

» Mon erreur au ſurplus, ne peut que
» vous donner une idée de ceux qu'on nous
» inſpire, & vous voyez, MONSEIGNEUR,
» qu'en même temps qu'on nous apprend
» que la préſomption d'une fauſſe opulence
» eſt une des cauſes d'une véritable miſere,
» on nous rappelle ſans ceſſe à cet amour
» unique du bien dont votre exemple & ce
» que nous vous devons de reconnoiſſance
» & de reſpect, nous feront toujours une
» loi.

## GRAINS ET FARINES A PARIS.

*Etat des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Samedi 29 Avril, juſqu'au Mercredi 3 Mai 1769.*

Il eſt arrivé à la Halle 32 muids de froment, 10 muids 3 ſeptiers de ſeigle, & 252 muids de farines, il reſtoit de l'autre marché 205 muids de froment, 28 muids 4 ſeptiers de ſeigle, & 955 muids 8 ſeptiers de farines, ce qui a fait 237 muids de froment, 38 muids 7 ſeptiers de ſeigle, & 1207 muids 8 ſeptiers de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 144 muids 7 ſeptiers de froment; il reſtoit du marché précédent 317 muids 4 ſeptiers, ce qui a fait 461 muids 11 ſeptiers.

Le Mercredi 3 Mai, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1945 muids 2 ſeptiers, tant froment que ſeigle & farines Il y en a eu de vendu 353 muids 4 ſeptiers; de ſorte qu'il en eſt reſté 1591 muids 10 ſeptiers.

Le froment a été vendu à la Halle de 18 ℔ 10 ß à 27 ℔; le ſeigle, de 17 à 19 ℔; le froment a été vendu à la Grêve, de 24 à 30 ℔ *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 1 ℔ 16 ß 9 ₰ à 2 ℔ 12 ß 6 ₰ le *boiſſeau*; les farines de remoulage, de 1 ℔ 7 ß 6 ₰ à 2 ℔ 14 ß 3 ₰ auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 3 ß 3 ₰ à 3 ß 6 ₰ la *livre*; idem de Paris, idem; pain bis blanc de Goneſſe, de 2 ß 9 ₰ à 3 ß; id. de Paris, de 3 ß à 3 ß 3 ₰; pain bis clair, de 2 ß 9 ₰ à 3 ß; pain bis de Paris, de 2 ß 6 ₰ à 2 ß 9 ₰.

## ANNONCE DE LIVRES.

*Obſervations on the review of the controverſy betiween Great Britain and her Colonies.*

Obſervations ſur l'examen de la controverſe entre la Grande Bretagne & ſes Colonies. Prix, 1 ſol. Chez T. Becket & Co, dans le Strand.

*An Eſſai of the writings an genius of Shakeſpear, compared with the Greck and French dramatic Poets, with ſome remarks upon the miſrepreſentations of M. Voltaire.*

Eſſai ſur les écrits & le génie de Shakeſpear, comparé avec les Poëtes dramatiques Grecs & François, auquel ſont jointes quelques remarques ſur les fauſſes critiques de M. de Voltaire. Prix, 4 ſols 6 d. Chez J. Dodſley, dans Pall Mall.

*Propoſats for printing by ſubſcription the Poems of Oſſian the ſon of Fingal tranſlated in to latin verſe by Robert Macfarlan, A. M.*

Proſpectus, pour imprimer par ſouſcription les Poëmes d'Oſſian, fils de Fingal, traduits en vers latins par Robert Macfarlan, Maître-ès-Arts.

L'énergie, le ſublime & le pathétique des Œuvres d'Oſſian lui méritent ſans contredit le premierr rang parmi les Poëtes épiques. L'approbation que la Traduction Angloiſe a eue dans toute l'Europe a engagé l'Auteur de ce Proſpectus à traduire ces Poëmes en latin, parce que cette langue eſt plus univerſellement entendue, & qu'elle eſt moins ſujette à varier que toute autre langue vivante. Comme la nature de l'Ouvrage qui convient principalement aux Sçavants ne permet pas d'en attendre un débit conſidérable, on en propoſe l'impreſſion par ſouſcription.

On ſouſcrit chez T. Becket & P. A. de Hondt, dans le Strand à Londres; Saillant & Pankouke, à Paris; Goſſe & Pinet, à la Haye; & chez les autres Libraires, dans les Villes Capitales de l'Europe.

*Conditions de la Souſcription.*

1°. L'Ouvrage ſera d'un beau caractère, & formera deux gros volumes in-4°. qui paroîtront le premier Mars 1770.

2°. Chaque Souſcripteur payera une guinée; la moitié en ſouſcrivant, & l'autre en recevant le Livre.

3°. Les noms des Souſcripteurs ſeront imprimés, & l'on conſervera les Notes de M. Macpherſon, qui jettent beaucoup de lumieres dans l'Ouvrage.

*A Letter to the right honourable the Earl of Hilsborough, on the preſent ſituation of affairs in America.*

Lettre au très-honorable Comte de Hilsborough ſur l'état actuel des affaires en Amérique. Prix, 2 ſols.

Les argumens en faveur des Colonies ſont placés ici ſous un nouveau point de vue, & leurs droits & priviléges ſont clairement démontrés d'après les principes conſtitutionnels, ſoutenus par des argumens ſans replique, tirés des anciennes chartes originelles des Américains, & des circonſtances relatives à leur premier établiſſement. On trouve encore dans cette Lettre un examen réflechi & impartial des conſéquences qui doivent néceſſairement réſulter de l'exercice des voies de contrainte, pour les forcer à ſe ſoumettre aux derniers actes du Parlement.

Avec un appendice en réponſe au Pamphlet, intitulé : *the conſtitutional right of Great Britain to tax the Colonies.* Le droit conſtitutionnel de la Grande Bretagne de taxer les Colonies. Chez George Kearſly, au N°. 1. *Ludgata Sreet.*

*Lettre de Milord *** à M. Bellery*, de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts d'Amiens, & Ingénieur hydraulique. A Paris, chez Charles-Antoine Jombert, Libraire du Roi pour le Génie & l'Artillerie, rue Dauphine, 1769.

Un Seigneur Anglois connoiſſant les véritables talens de M. Bellery pour la conduite des eaux, conſulte ce ſçavant ſur une Machine qu'il veut faire conſtruire pour élever une très-grande quantité d'eau aux moindres frais poſſibles; il lui apprend qu'il a entendu parler d'une Machine conſtruite à Brunoy, chez M. de Montmartel, & répétée depuis peu, quant au principe, à l'Ecole Royale Militaire. Comme ce Milord n'eſt point la dupe du nom & des lieux où ſe trouvent des inventions utiles, il eſt charmé d'en connoître les avantages & les défauts. M. Bellery répond en Geométre & en Artiſte, qualités qui ne ſe trouvent pas toujours réunies, même dans ceux qui ont de la célébrité. Il en réſulte que ces deux Machines ſont également défectueuſes dans leur principe & dans l'économie.

## COMMERCE.

### DE LONDRES.

L'Acte par lequel le Parlement a accepté les propoſitions faites par la Compagnie des Indes, porte qu'elle ſera maintenue dans la poſſeſſion de ſes acquiſitions territoriales dans l'Inde, moyennant le ſubſide annuel de 400000 liv. ſt. auquel elle s'eſt engagée, & qu'elle payera pendant cinq ans, de ſix mois en ſix mois. Suivant le même acte, la Compagnie ſera tenue d'exporter chaque année à ſes établiſſemens pour 380, 837 liv. ſterl. de marchandiſes fabriquées dans la Grande Bretagne, indépendamment des munitions de guerre & de bouche, & des pacotilles particulieres qu'elle a permiſes juſqu'à préſent. Elle ſera obligée de remettre, chaque année, à la Tréſorerie l'état de ces marchandiſes, affirmé par ſerment, celui de ſes dettes & celui des fonds qui lui reſteront en caiſſe, tant dans le Royaume qu'au dehors.

## COURS DES CHANGES

A

| PARIS. *11 Mai 1769.* | | | | MARSEILLE. *le 3 Mai.* | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Amsterdam, | 55 | . | | Londres, | . 31 | 5 | 8c |
| Lond. | . . 32 | . | | Amst. | . . 54 | | |
| Hambourg, | . . 178 | ½ | | Cadix, | . . 15 | 4 | |
| Madrid, | . . 14 | 19 | | Madrid, | . . 15 | 6 | |
| Cadix, | . . 14 | 17 | | Livourne, | . 98 | . | |
| Livourne, | . 96 | ½ | | Naples | . 1 85 | ½ | |
| Lyon, | . . . | ½ | | Gênes, | . . 96 | . | |
| | | | | Paris, 1 p. $\frac{0}{0}$ b. | | | |
| | | | | Lyon. Pâque, ¾ 1 p. $\frac{0}{0}$ b. | | | |
| | | | | Montpellier, au p. 60 j. | | | |
| | | | | Piastres, | . . 49 | 10 | |

| MADRID. *le 1 Mai.* | | | |
|---|---|---|---|
| Paris, | . . 15 | 6 | 7 |
| Amst. | . . . 95 | ¾ | |
| Lond. | . . 40 | ⅛ | ¼ |

| CADIX. *le 25 Avril.* | | | |
|---|---|---|---|
| Paris, | . . . 76 | ¾ | |
| Amsterd. | . . 95 | ¾ | |
| Londres, | . 40 | ½ | |
| Madrid. | . . au pair | | |

| AMSTERDAM *le 8 Mai.* | | | |
|---|---|---|---|
| Lond. | 34 2 | ½ | . . |
| Madrid. | 93 ¼ | . | . . |
| Cadix. | 92 7 | 8c. | . . |
| Lisbonne | 45 ¾ | . | . |
| Gênes, | . 86 ¼ | . | . |
| Livourne, | 88 à 87 ¾ | | |
| Paris, | 54 à 53 15 | 16c | |

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 13 Mai 1769.*

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | ℔ | § | | |
| Or de Portug. à | . . | 714 | | | marc. |
| Du Mexique à | . . . | 704 | | | marc. |
| Du Perou à | . . . | 698 | | | marc. |
| Les guinées à | . . . | 712 | | | marc. |
| Ducats à | . . . . | 97 | 10 | | marc. |
| Or fin à 23 k. 31 32 à | . . . . . | 98 | 10 | 99 | once. |
| Or à 20 karats à | . . | 83 | 10 | | marc. |
| L'argent à 11 d. 20 g. à | . . . . | 53 | 15 | | marc. |
| *Idem* à 11 d. 10 gr. à | . . . . . | 51 | 15 | | marc. |
| Piastres, | . 48 | 10 | 48 | 12 | 6 marc. |

## FINANCES.

### CHARGE A VENDRE.

A Vendre une Charge de Préſident en la Cour des Aydes de Bordeaux, de l'ancienne création dont étoit pourvu feu M. Plaſſan : s'adreſſer à M. *Rauzan*, Notaire, rue Neuve, à Bordeaux, & à M. *Perrens*, Notaire, rue du Cahernan, qui donneront tous les éclairciſſemens que l'on pourra deſirer.

### COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

| *Mai 1769.* | *Jeudi 11.* | *Vendredi 12.* | *Samedi 13.* |
|---|---|---|---|
| Ac. des Indes. | 1067 ½ 65 . . | 1065 . . . . | 1065 . . . |
| Emp. de la Com. | . . . . . | . . . . . | . . . . |
| Prom. à 5 p $\frac{0}{0}$. | 26 . . . . . | 26 . . . . . | . . . . |
| Prom. à 4 p $\frac{0}{0}$. | 47 ½ . . . . | 47 ½ . . . . | 47 . . . . |
| Ac. des Fermes. | 852 ½ . . . . | 855 . . . . | 860 . . . |
| 2s. p. l. du Dix. | 6 ½ . . . . | 6 ½ . . . . | 6 ½ . . . |
| 3e. Loterie. | 1 ½ . . . . | 1 ½ . . . . | 1 ½ . . . |
| Annuités. | . . . . . | . . . . . | . . . . |
| Coup. d'An. | 56 ½ . . . . | 56 ½ . . . . | 56 . . . . |
| Emp. de 50 mil. | 47 ½ . . . . | 47 ½ . . . . | 47 ½ . . . |
| Emp. de 30 mil. | 48 . . . . . | 48 . . . . . | 48 . . . . |
| Cof. 1759. | 50 . . . . . | 50 . . . . . | 50 . . . . |
| Canada. | 50 . . . . . | 50 . . . . . | 50 . . . . |
| 4e. L. Epoques. | 12 . . . . . | 12 11 ½ 12e 16 . | 11 ½ . . . |
| Nouette. | 47 . . . . . | 47 . . . . . | 47 . . . . |
| Ac. de la caiſſe. | 1020 . . . . | 1020 . . . . | 1020 . . . |
| tirage de la C. | . . . . . | 4e 333 . . . | 4e 333 . . . |
| 2e Lot. Comp. | 302 3 . . . | 303 . . . . | 303 . . . |
| A 3 p. $\frac{0}{0}$ ſ. l. cuirs | . . . . . | . . . . . | . . . . |
| A 3 p. $\frac{0}{0}$ ſ. l. Poſt. | . . . . . | . . . . . | . . . . |
| Bretagne. | . . . . . | . . . . . | . . . . |
| Languedoc. | . . . . . | . . . . . | . . . . |

DE LONDRES, le 3 Mai 1769.

# *TABLEAU abrégé du Subside de l'Année 1769.*

## MARINE.

| | | ₶ | ß | ₰ |
|---|---|---|---|---|
| 1. | 16000 Hommes, y compris 4287 Soldats | 832000 | 0 | 0 |
| 2. | Ordinaire de la Marine | 410255 | 8 | 1 |
| 3. | Conſtructions & réparations | 282413 | 0 | 0 |
| 4. | Pour conſtruire un Magaſin à poudre à Priddy'shard dans le Port de Portſmoulth | 4000 | 0 | 0 |
| 5. | Pour avancer d'autant l'acquittement de la dette de la Marine | 400000 | 0 | 0 |
| | | 1928668 | 8 | 1 |

## ARMÉE.

| | | ₶ | ß | ₰ | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 6. | Gardes & Garniſons au nombre de 17142 Hommes. | 602673 | 15 | 7 | | | |
| 7. | Colonies, Minorque, Gibraltar, Iſles cédée & Afrique | 397835 | 18 | 7 ½ | | | |
| 8. | Généraux & Etat Major | 12203 | 18 | 6 ½ | | | |
| 9. | Officiers à demi paye | 127020 | 0 | 0 | | | |
| 10. | Gardes à cheval réformés | 1331 | 0 | 0 | | | |
| 11. | Invalides | 107394 | 15 | 10 | | | |
| 12. | Extraordinaire en 1768 | 238557 | 2 | 2 | | | |
| 13. | Penſions aux Veuves | 1480 | 0 | 0 | | | |
| 14. | Différence entre la paye des troupes Angloiſes & des Troupes Irlandoiſes dans l'Iſle de Man, à Gibraltar, à Minorque & aux Iſles | 4661 | 12 | 7 | | | |
| 15. | Paye entiere à certains Officiers réformés | 4763 | 5 | 0 | | | |
| | | | | | 1497921 | 8 | 3 ⅝ |

## ARTILLERIE.

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 16. | Dépenſe pour 1769 | 177947 | 18 | | | | |
| 17. | Extraordinaire de 1768 | 43812 | 19 | | | | |
| | | | | | 221760 | 17 | 9 |

## DIVERS OBJETS.

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 18. | Les quatre Gouvernemens d'Amérique | | | | | | | |
| | La Nouvelle Ecoſſe | 4375 | 17 | 11 | | | | |
| | La Georgie | 3086 | 0 | 0 | 17011 | 17 | 11 | |
| | La Floride Orientale | 4750 | 0 | 0 | | | | |
| | La Floride Occidentale | 4800 | 0 | 0 | | | | |
| 19. | Arpentage d'Amérique | | | | 1785 | 4 | 0 | |
| 20. | Au Comité d'Afrique | 13000 | 0 | 0 | | | | |
| | Pour réparer le Fort du Cap Corſe | 2000 | 0 | 0 | 20550 | 0 | 0 | |
| | Etabliſſem^t civil de Senegambie | 5550 | 0 | 0 | | | | |
| 21. | Enfans Trouvés | | | | 28189 | 6 | 0 | |
| 22. | Bâtiment additionnel pour la Chambre des Communes | | | | 3000 | 0 | 0 | |
| | | | | | 70536 | 7 | 11 | |

70536 7 11

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 23. | Acquittement des Billets de l'Echiquier . . . | 1800000 | | | |
| 24. | Rembourſement au fonds d'Amortiſſement du déficit de l'impôt ſur le cidre de 1763 . | 18930 | 3 | 4 ½ | |
| 25. | Du déficit de l'Impôt de 1768 . . . . . | 47531 | 18 | 6 | |
| 26. | Pour rendre au Roi les avances faites par S. M. ſur la demande de la Chambre . . . | 16500 | 0 | 0 | |
| 27. | La non valeur des Octrois de 1768 . . . . . | 186043 | 1 | 7 ⅝ | |
| 28. | A Charles Dingley, pour l'indemniſer de la deſtruction de ſes moulins . . . . . | 2000 | 0 | 0 | |
| 29. | Pour acquitter les dettes & arrérages de la Liſte civile . . . . . | 513511 | 0 | 0 | |
| | | | | 2584516 | 3 6 ½ |
| | Total du Subſide . . . . . | | | 6303403 | 4 10 ½ |

*Articles qui ne ſont point portés ſur l'état du Parlement.*

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Non valeur du revenu de la Dréche dans l'année 1767 au 18 Avril 1769 . . . . . | 130672 | 0 | 0 | |
| | Non valeur de la taxe des Terres de l'anné 1767 à la même date, ſur laquelle taxe a été pris l'entretien de la Milice pour la même année. | 282000 | 0 | 0 | |
| | | | | 412672 | 0 0 |
| | | | | 6716075 | 4 10 ½ |

## MOYENS.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 1. | Taxe des Terres & Dreche . . . . . | | | 2250000 | 0 0 |
| 2. | Profit à faire ſur la Loterie de 780000 livres, dont 600000 liv. ſeront rendues au Public en lots . . . . . | | | 180000 | 0 0 |
| 3. | Emprunt en Billets de l'Echiquier . . . . . | | | 1800000 | 0 0 |
| 4. | A prendre ſur les impôts en Amérique . . . . . | | | 30000 | 0 0 |
| 5. | Par convention avec la Compagnie des Indes . . . . . | | | 400000 | 0 0 |
| 6. | A prendre ſur les fonds d'Amortiſſement . . . . . | | | 1858879 | 8 5 ½ |
| 7. | Sommes provenantes de reliquats de comptes . . . . . | | | 109864 | 19 4 ½ |
| | Total des Moyens . . . . . | | | 6628744 | 7 10 |

*Articles qui ne ſont point compris ſur l'état du Parlement.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Droits ſur la gomme ſénégale . . . . . | 2000 | 0 | | |
| Vente des Terres dans les Iſles cédées . . . | 38946 | 0 | | |
| Reſte de la ſomme provenante des Vaiſſeaux pris ſur les François . . . . . | 20000 | 0 | | |
| Somme qui reſtoit due par les Exécuteurs de M. Legds . . . . . | 3849 | 0 | | |
| Droit ſur les Perſonnes importées . . . . | 79 | 0 | | |
| Droit ſur le riz exporté . . . . . | 9924 | 0 | | |
| Retenue de 6 den. ſur les Penſions & Offices que paye la Liſte civile . . . . . | 42000 | 0 | 116798 | |
| | | | 6745542 | 7 10 |

Les Subſides montant à 6716075 livres 4 ſols 10 deniers 1 huitième, & les moyens à 6745542 livres 7 ſols 10 deniers, les Moyens excédent les Subſides de la ſomme de 29467 livres 2 ſols 11 deniers 7 huitièmes.

# SUPPLÉMENT
## *A LA GAZETTE* N°. 39.

*ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois d'Avril 1769, dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

| LILLE. | | | PERPIGNAN | | | RIOM. | | | TOURS. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Lieux des Marchés. | Prix. | | Lieux des Marchés. | Prix. | | Lieux des Marchés. | Prix. | | Lieux des Marchés. | Prix. | |
| | l. | s. d. | | l. | s. d. | | l. | s. d. | | l. | s. d. |
| Aire. | 19 | 10 | Foix. | 23 | 7 8 | Aurillac. | 19* | 1 4 | Amboiſe. | 28 | 4 2 |
| Arras. | 22 | 14 | | | | | | | Angers. | 26 | 2 2 |
| Bailleul. | 25 | 3 | | | | Brioude. | 16* | 9 | Beaugé. | 23 | 10 5 |
| Bapaume. | 24 | 12 | | | | | | | Chât. du-Loir | 23 | 18 6 |
| Bergues. | 27 | 10 5 | Montlouis. | 22* | 8 | Clermont | 19 | 1 | Château-G. | 26 | 2 4 |
| Bethune. | 24 | 19 | | | | | | | Chinon. | 23 | 18 |
| Caſſel. | 25 | 4 | | | | | | | Lafleche. | 26 | 9 5 |
| Douay. | 24 | 1 6 | | | | Iſſoire. | 19 | 5 | Laval. | 33* | 17 11 |
| Dunkerque. | 30* | | Pamiers. | 23 | 44 4 | | | | Le Mans. | 26 | 4 3 |
| Gravelines. | 28 | 13 | | | | | | | Loches. | 23 | 14 3 |
| Heſdin. | 21 | 12 | | | | Mauriac. | 19 | | Loudun. | 22 | 18 1 |
| LILLE. | 24 | 2 1 | | | | | | | Mayenne. | 27 | 7 4 |
| S. Omer. | 25 | 8 1 | PERPIGNAN | 32* | 10 9 | RIOM. | 18 | 18 | Montreuil-B. | 22 | 15 8 |
| S. Pol. | 16* | 16 | | | | | | | Richelieu. | 22* | 1 |
| S. Venant. | 26 | | | | | | | | Saumur. | 28 | 10 8 |
| | | | Prades. | 28 | 9 9 | St. Flour. | 18 | 10 | TOURS. | 25 | 6 4 |

| PRIX COMMUNS. | | | PRIX COMMUNS. | | | PRIX COMMUNS. | | | PRIX COMMUNS. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| From. le ſep. | 24 | 8 4 | From. le ſep. | 26 | 7 | From. le ſep. | 18 | 10 2 | From. le ſep. | 25 | 13 9 |
| Pain la liv. | | 3 3 | Pain la liv. | | 2 11 | Pain la liv. | | 2 4 | Pain la liv. | | 2 10 |
| Avoine le ſ. | 6 | 1 | Avoine le ſ. | 10 | 3 | Avoine le ſ. | 5 | 17 1 | Avoine le ſ. | 7 | 5 5 |
| Foin le q. | 2 | 1 7 | Foin le q. | 2 | 7 2 | Foin le q. | 2 | 16 5 | Foin le q. | 2 | 16 8 |
| Paille le q. | 1 | 4 8 | Paille le q. | | 16 2 | Paille le q. | 1 | 4 1 | Paille le q. | 1 | 14 3 |

DE L'ORIENT, *le 5 Mai 1769.*

Le Navire de la Compagnie des Indes le d'*Argenſon*, eſt entré dans ce Port le 4 Mai 1769 venant de Pondichery; ſa traverſée de l'Iſle de France au Port de l'Orient a été de trois mois & trois jours. Le Vaiſſeau le *Maſſiac* eſt attendu de jour en jour d'autant qu'il eſt parti de l'Iſle de France deux jours avant le d'Argenſon.

## DE LISBONNE.

Le 15 Avril 1769, il eſt entré dans le Port de cette Ville 3 Navires Marchands venant de la Baye de tous les Saints, chargés de cuirs, ſucre & tabac pour la valeur d'environ deux millions & demi, en comptant quelqu'argent pour le compte des Négociants.

## DE CADIX.

Les deux Vaiſſeaux de Guerre Eſpagnols le *Saint Iſidore*, & la *Sainte Eliſabeth*, entrés de relâche dans cette Baye, & que l'on croyoit deſtinés pour le Ferol, ont en effet mis à la voile le 18 Avril pour ſe rendre à ce Port.

## DE MARSEILLE.

### Arrivée *de Navires.*

Du 23 au 30 Avril 1769, il eſt entré dans ce Port 44 Bâtimens François & 16 Etrangers, venant de Cheſter, du Havre, de Saint Nazaire, d'Alger, de Tunis, de Tripoli, de Malthe, d'Alexandrie, de Sour, de Beroot, d'Acre, de Smyrne, de Salonique, de Meſſine, de l'Alicate, de Gergenti, de Sacca, de Layaſſe, de Melaſſe, d'Aouſt, de Monte alto, de Livourne, de Bandol, de Luan, d'Alicante, de Malaga, de Barcelonne, de Palamos, de la Baſtie, de Saint Florent, de Nice, de la Cale, de Port Maurice, de Cette, de Narbonne, de Saint Feliou, de Cannet, d'Arles, de la Ciotat, de Toulon, de Menton & de Martigues, chargés d'huile, fer, plomb & autres marchandiſes; mais parmi ces différens Bâtimens, l'*Eſpérance*, Capitaine *Jean Vaille* de la Ciotat ainſi que les deux ſuivants; la *Vierge de Grace*, Capitaine *Joſeph Audiffren*; la *Sainte Barbe*, Capitaine *Barthelemi Dauma*; la *Vérité*, Capitaine *Jean Cruvelier* de la Seyne ainſi que le ſuivant; le *Saint Jean Baptiſte*, Capitaine *François Daniel*, venant tous cinq d'Acre; le *Saint Joſeph*, Cap. *Etienne Pougaud*, d'Arles ainſi que le ſuivant; la *Sainte Anne*, Capitaine *Jacques Goubillon*, venant tous deux d'Arles; le *Neptune*, Capitaine *Jean-Charles Cely* de Martigues; le *Saint François Xavier*, Capitaine *Bernard Iſnardi* de Luan, venant de ce même endroit; le *Saint Antoine*, Capitaine *Joſeph Eſpoſito* Napolitain; la *Vierge de Miſéricorde*, Capitaine *Etienne Gautier* de Martigues, venant tous deux de Monte Alto; la *Vierge de bon Conſeil*, Capitaine *Antoine Turri*, Sicilien ainſi que le ſuivant; la *Vierge de Trapano*, Capitaine *Joſeph Franquina*, venant tous deux de Gergenti; le *Saint Eſprit*, Capitaine *Charles Calvy* de Cannes; le *Saint Hermentaire*, Capitaine *Sauveur Lantier* de la Seine, venant tous deux de Livourne; la *Fortune*, Capitaine *Joſeph Laget* de la Ciotat, venant de la Cale; la *Fortune*, Capitaine *Antoine-Joſeph David*, auſſi de la Ciotat, venant de Beroot & de Sour, apportoient tous enſemble 11170 charges de bled, 1128 ardebs de riz, 1200 ſeptiers 290 ſacs 50 quintaux de ſeigle & quelques autres marchandiſes.

### Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 65 Navires François & 13 Etrangers; des premiers, 2 alloient au Cap François; ſçavoir, le *Poſtillon*, Capitaine *Pierre Patot* de Marſeille; & le *Mars*, Capitaine *Jean Baptiſte Ferandi* auſſi de Marſeille; les autres alloient à Martigues, à la Ciotat, à Hieres, à Menton, à Toulon, à Cannes, à Frejus, à Arles, à Agde, à Cette, à Saint Tropès, à Narbonne, à Nice, à Genes, en Corſe, à Cagliari, à Livourne, à Bormes, à Bandol, à Naples, en Eſpagne, à Barcelonne, à Majorque, au Levant, à Alexandrie, à Acre, à Nantes, à Rouen & au Havre, chargés de diverſes marchandiſes d'épicerie, mercerie & autres.

*A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1769.*

A Paris, chez Knapen & Delaguette, Imprimeur-Libraires, Pont S. Michel, 1769.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1769. Du Samedi 29 Avril.

## AGRICULTURE.

### ADDITIONS

*Aux Réflexions de M. Miger, sur le dépérissement des bâtimens des campagnes.*

LE nombre d'habitations diminuant tous les jours, il s'ensuit infailliblement la dépopulation, & l'on ne voit que trop communément des Bourgs & Paroisses diminués d'un tiers d'Habitans depuis un siecle.

J'ai annoncé ce qui donnoit occasion à cette dépopulation par deux précédents Mémoires; l'un sur l'abus de donner à rentes les habitations des campagnes, inseré dans la Gazette Nº. 33, & l'autre sur le désastre d'un nombre infini de chefs-lieux ou corps de domaines appartenants à des Bénéficiers & gens de main-morte, qui formeroient autant d'établissemens s'ils étoient reconstruits. (Gazette Nº. 32) J'aurois dû ajouter que depuis long-temps ceux qui possédent des biens dans les campagnes ont, autant qu'il leur a été possible, diminué le nombre de leurs bâtimens, & ont fait des réunions de deux & trois corps de fermes en une.

D'autres se sont affranchis de l'entretien de plusieurs bâtimens, en les vendant ou les donnant à rente, & en louant les terres qui en dépendent à un ou à plusieurs Particuliers. Par succession de temps, les bâtimens tombent en ruine, & le Propriétaire perd à la vérité sa rente; mais il lui reste les héritages dont il retire un revenu assuré, & sans être obligé à aucun entretien, & même les héritages morcelés sont affermés à plus haut prix que ceux dépendants des corps de fermes; tout le danger que court le Propriétaire, c'est que n'ayant d'action pour son dû que sur les fruits de ses terres isolées, s'il laisse faire la récolte & engranger dans des bâtimens étrangers, il s'expose à perdre son dû, son action ne pouvant avoir de suite dans les bâtimens d'un autre Propriétaire.

Toutes les terres ainsi morcelées occasionnent la dépopulation d'un pays, diminuent le nombre des habitations & des Habitans, quoiqu'en bon terrein; ce qui reste d'habitations qui accompagnent les corps des fermes, sont des misérables chaumieres occupées par des manœuvres, des gens de peine, qui trouvent une légere subsistance à travailler pour les Laboureurs; ceux-ci enveloppent dans leurs exploitations les différentes parties de terreins qui sont sans bâtimens.

Si cet arrangement est avantageux aux Propriétaires d'héritages, qui par-là se mettent à couvert de l'entretien de plusieurs bâtimens, il est très préjudiciable à la population & au bien de la Société; si l'on coupe les racines d'un arbre, cette opération en entraîne infailliblement la chûte. On ne peut desirer avec trop d'empressement qu'on rémédie à un abus aussi dangereux, en obligeant tous ceux qui possédent dix, vingt ou trente arpens de terres labourables, & plus, dans une Paroisse, à y avoir ou faire construire & couvrir en tuile, dans un temps limité, une habitation propor-



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

tionnée au terrein. Il n'y a pas à douter que le nombre d'Habitans augmenteroit & qu'il se trouveroit des établissemens de différentes proportions, qui occasienneroient le courage & l'émulation dans cette partie de l'Agriculture.

## LETTRE

*De MM. Hoffmann pere & fils, sur la Garance.*

Nous avons déja souvent vu, Messieurs, citer dans des livres d'Agriculture différens établissemens qui se sont formés pour la plantation de la garance, & nous sommes surpris de n'y avoir jamais rien entendu de celui d'Alsace, qui est cependant le plus considérable qui existe présentement, après celui de Hollande.

Il est vrai qu'il n'en a pas eu moins de succès; quand nous n'y prendrions pas un intérêt particulier, comme les principaux Auteurs de cet établissement, nous ne desirerions pas moins, comme Alsaciens, de le faire connoître.

La garance a été cultivée très-anciennement en Alsace, mais l'on ignoroit la vraie culture & la maniere de la préparer; sa qualité étoit mauvaise, on s'est rebuté.

Nous travaillons depuis quarante années à relever cette culture; nombre de personnes s'en occupent; elle est maintenant cultivée dans plus de quatre-vingt Communautés.

Il est prouvé que la mauvaise qualité qu'elle avoit autrefois ne provenoit point de la nature du sol, mais du peu de soin qu'on en prenoit & de la maniere de la traiter convenablement qu'on ignoroit: nous sommes en état de démontrer par l'expérience qu'elle égale aujourd'hui celle de Zéelande pour l'effet qu'elle rend dans la teinture.

Nous vous prions, Messieurs, d'informer le Public, par votre Gazette, que si quelqu'un doute de ce fait que nous avançons ici, qu'il peut s'adresser à nous à Strasbourg, & que nous sommes prêts à le prouver jusqu'à l'évidence.

## DE BAYEUX.

On a déja vu dans nos Gazettes que M. l'Evêque de Bayeux avoit fait distribuer pendant tout l'hyver du potage de riz aux Pauvres. Depuis cette époque, le Roi a fait donner pour ces mêmes Pauvres 2000 livres de riz. M. l'Evêque y a ajouté tout ce qui étoit nécessaire pour l'accommoder, & M. l'Abbé Duchatel, Vicaire Général, dont la charité est connue, est chargé de l'achat du bled, du bois, du lait, & il paye des personnes pour distribuer aux Pauvres le riz tout préparé.

## D'ALENÇON.

Les Lecteurs doivent se souvenir que nous avons annoncé plus d'une fois les charités de toutes especes que M. le Curé de Saint-Denis-sur-Sarton, près d'Alençon, a faites, soit pour augmenter l'Agriculture, soit par les secours qu'il a procurés aux Pauvres dans une maladie épidémique, qui a fait de grands ravages pendant dix-huit mois dans sa Paroisse. Secondé par M. Colombel, Curé-Doyen, & par d'autres personnes également amies des hommes, on a formé dans cette Paroisse un Bureau de Charité, & l'on a pris en conséquence des arrangemens pour aider cinquante-deux Familles, des plus pauvres, à ensemencer leurs terres, & l'on a destiné à cet effet une somme de 500 liv.

## ANNONCES DE LIVRES.

*Voyages & Aventures du Chevalier de ****, quatre parties in-12, 1769. A Londres, & se trouvent à Paris chez Desaint *junior*.

Le titre de cet Ouvrage sembleroit annoncer un Roman; c'est cependant une description exacte, suivant l'Auteur, de tout ce qui est intéressant dans les Isles Antilles Françoises du vent de l'Amérique septentriona'e, y compriſes les Isles Caraïbes de S. Vincent, de Sainte Lucie, de la Dominique, de S. Thomas; l'Auteur a parcouru encore l'Isle de Cuba, Porto-Ricco, San-Jago de la Vega, Port Royal, &c. & il s'attache à donner des descriptions de reptiles, insectes, poissons extraordinaires, quadrupédes, amphibies, oiseaux rares, &c. Ces détails sont variés par plusieurs anecdotes amusantes, dont il assure avoir été témoin oculaire.

*Dissertation historique & politique sur la population des anciens temps, comparée à celle du nôtre, dans laquelle on prouve qu'elle a été plus grande autrefois qu'elle ne l'est de nos jours. On y a joint plusieurs observations sur le même sujet, & quelques remarques sur le Discours politique de M. Hume sur la population des anciens temps, traduite de l'Anglois par M. E.* in-8°. A Amsterdam, & à Paris chez Roset, rue S. Severin, 1769.

M. Wallace, Auteur de cette Dissertation, contredit le systême de M. Hume, qui regarde comme une chimere la grande population des siecles reculés, & le luxe général comme un bien. M. Wallace croit à cette nombreuse population, & l'attribue à la frugalité, à la tempéance, à la simplicité des mœurs des Anciens. Cette thèse a besoin des plus grandes preuves; car la débauche, le luxe, la dissolution des mœurs ont pris naissance avec les grandes Sociétés. Ouvrons les livres anciens, & nous y verrons tout ce que nous reprochons aux siécles modernes; mais ce n'est pas ici le lieu de s'étendre davantage sur cet objet qui feroit la matiere d'une longue dissertation.

*Avertissement Botanique.*

Le sieur Royer, Marchand Epicier-Droguiste, Grande rue du Fauxbourg S. Martin, donne avis que l'ouverture de ses Jardins de Plantes se fera le Vendredi 5 Mai prochain 1769, à cinq heures du soir; & en attendant, tous les Amateurs, & ceux qui par état suivent cette science, sont les maitres de venir chaque jour pour visiter les Jardins du sieur Royer. Son cabinet de drogues simples & d'Histoire naturelle sera ouvert gratuitement les Mardis, Jeudis & Vendredis aux mêmes heures que ci-dessus.

Le sieur Royer, suivant son ancien usage, ira tous les Lundis herboriser à la campagne, après avoir indiqué l'heure du départ de Paris & celui du rendez-vous, où les personnes qui voudront l'y accompagner seront invitées de se rendre à l'heure précise, afin de ne pas retarder ni diminuer le temps qu'il donne à cette herborisation. Plusieurs Amateurs ayant commencé les années précédentes les herborisations à la campagne, & désirant de continuer, il se réserve les Mercredis & les Samedis de chaque semaine pour les Dames Sages-Femmes, pour lesquelles il fera lesdits Samedis l'ouverture de ses Jardins aux mêmes heures que ci dessus & gratuitement.

Et comme les drogues, simples, sont si intimement unies avec celui des plantes, il offre l'entrée de ses Jardins les Fêtes & Dimanches à MM. les Garçons Epiciers-Droguistes depuis trois heures jusqu'à cinq du soir; il leur indiquera aussi des jours pour les herborisations à la campagne.

## AVIS.

Le sieur Olivier, Marchand Grainier, Fleuriste, rue du Change, à Rouen, à la maison ci-devant occupée par le Prieuré de l'Hôtel-Dieu, près Notre-Dame, donne avis à MM. les Amateurs de l'Agriculture, qu'il lui est arrivé d'Angleterre diverses graines de foin grasses pour les pâturages, bonnes à faire des prés, comme grande pimprenelle, ray gras, grande thimottée & graine d'oiseaux, petit trefle blanc ou gazon d'Hollande, de très-belle & grande luzerne d'Italie, sainfoin, bourgogne, grand trefle rouge; on trouve aussi chez lui de véritable semence de choux-fleurs d'Angleterre & d'artichaux rouges & blancs des meilleures especes, de même que toutes les autres especes de graines, tant pour ensemencer les jardins légumiers, que pour les parterres, en semences & oignons, pour l'automne comme pour le printemps.

## AUTRE.

M. *Fromant, Principal du Collége de Vernon*, & Chanoine de ladite Ville, Eleve & Membre de l'Université de Paris, Associé de l'Académie royale des Belles-Lettres & Arts de Rouen, connu par son Supplément à la Grammaire générale & raisonnée, dont il y a sous presse une nouvelle édition, à laquelle il a fait des corrections & des augmentations intéressantes, continue à tenir pension & à faire fleurir dans son Collége la religion, les mœurs & les humanités. Il est secondé par des Régens & des Maîtres qui conduisent les enfans d'une maniere simple, raisonnée & facile, depuis l'A. B. C. D. jusqu'à la Rhétorique inclusivement. Sa

penſion, que quelques parens de bonne volonté avoient augmentée, eſt remiſe pour tout le monde ſur l'ancien taux de 250 liv. par an, à commencer du premier Avril; on donne pour le lit 16 liv. une fois payées avec le premier quartier d'avance, moyennant quoi chaque Penſionnaire eſt couché, nourri, inſtruit, chauffé, éclairé, blanchi, peigné, ſervi, fourni de papier, plumes & encre. Les parens fourniſſent au moins deux paires de draps, douze chemiſes, douze ſerviettes, douze mouchoirs, un couvert, un gobelet, &c. Les livres, les cahiers, les réparations de hardes, linges & bas ſe paient à part. La nourriture & la boiſſon y ſont bonnes & ſaines; on y a grand ſoin de la propreté & de la ſanté des enfans. On y a une attention particuliere pour les Etrangers qui y viennent apprendre la Langue Françoiſe & les Belles-Lettres.

### Grains et Farines a Paris.

*Etat des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Mercredi 12, juſqu'au Samedi 15 Avril 1769.*

Il eſt arrivé à la Halle 61 muids 3 ſeptiers de froment, 4 ſeptiers de méteil, 6 muids 6 ſeptiers de ſeigle, & 382 muids 6 ſeptiers de farines; il reſtoit de l'autre marché 109 muids de froment, 33 muids 1 ſeptier de ſeigle, & 643 muids 4 ſeptiers de farines, ce qui a fait 170 muids 3 ſept. de froment, 4 ſeptiers de méteil, 39 muids 7 ſeptiers de ſeigle, & 1025 muids 10 ſeptiers de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 230 muids de froment; il reſtoit du marché précédent 77 muids 4 ſeptiers, ce qui a fait 307 muids 4 ſeptiers.

Le Samedi 15 Avril, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1543 muids 4 ſeptiers, tant froment que méteil, ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 502 muids 6 ſeptiers; de ſorte qu'il en eſt reſté 1040 muids 10 ſeptiers.

Le froment a été vendu à la Halle de 20 à 32 ℔; le méteil, 21 ℔; le ſeigle, de 16 à 20 ℔; le froment a été vendu à la Grêve, de 24 ℔ 10 ß à 32 ℔ *le ſept.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 1 ℔ 13 ß 3 d. à 2 ℔ 12 ß 6 d. le *boiſſeau*; les farines de remoulage, de 1 ℔ 6 ß 9 d. à 2 ℔ 16 ß 9 d. auſſi le *boiſſeau*.

Le pain blanc de Goneſſe de 3 ß 3 d. à 3 ß 6 d. la *livre*; idem de Paris, idem; pain bis blanc de Goneſſe, de 2 ß 9 d. à 3 ß; id. de Paris, de 3 ß à 3 ß 3 d.; pain bis clair, de 2 ß 9 d. à 3 ß; pain bis de Paris, de 2 ß 6 d. à 2 ß 9 d.

## COMMERCE.

### COURS DES CHANGES

A

| PARIS. *22 Avril 1769.* | | LYON. *le 18 Avril.* | | BORDEAUX *le 17 Avril.* | |
|---|---|---|---|---|---|
| Amſterdam, | 55 ½ . | Amſterdam, | 55 1 6e | Amſt. | 55 ½ a 1 16e |
| Lond. | 32 ⅛ . | Auguſte, | 51 5 8 | Lond. | 32 1 8 |
| Hambourg, | 179 | Vienne, | 51 5 8 | Hamb. | 26 ⅜ à 11 16 |
| Madrid, | 14 19 6 | Lono. | 32 ⅛ | Paris, échu au pair. | |
| Cadix, | 14 17 | Livourne, | 96 , | *du 14 Avril.* | |
| Livourne, | 96 ¼ à ½ | Genes. | 94 ½ | Amſterd. | 55 ⅛ |
| Lyon, | ¼ | Madrid. | 74 7 8 | Londres, | 32 ⅛ |
| | | Cadix, | 74 ¾ 5 8 | Hamb. | 26 ⅜ |
| | | Paris, | ½ perte. | Paris échu, | au p. |
| | | Marſeille, | 1 ⅜ p. | | |
| | | Dépôt p. P. | 7 8 à ¾ | | |
| | | Piaſt. | 48 17 | | |

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 26 Avril 1769.*

| | H | S | |
|---|---|---|---|
| Or de Portug. à . . . | 715 | | marc. |
| Du Mexique à . . . | 706 | | marc. |
| Du Perou à . . . | 698 | | marc. |
| Les guinées à . . . | 713 | | marc. |
| Ducats à . . . . | 98 | | marc. |
| Or fin à 23 k. 31 32 à . . . . . | 99 | | once. |
| Or à 20 karats à . . | 84 | | marc. |
| L'argent à 11 d. 20 g. à . . . . | 53 | 15 | marc. |
| *Idem* à 11 d. 10 gr. à . . . . . | 51 | 15 | marc. |
| Piastres, . . . . | 48 | 12 | 6 marc. |

# RÉFLEXIONS

*Sur la Compagnie des Indes.*

Je ne puis qu'applaudir au zele patriotique du Citoyen dont vous avez inseré les Observations dans votre Journal de ce mois. Je ne puis que louer la sage reserve qui l'a probablement décidé à ne traiter aucune des questions accessoires au systême de la liberté ; à ne point se permettre, par exemple, d'examiner si une simple liquidation ne seroit pas plus avantageuse aux Actionnaires que le projet de la Caisse d'Escompte ; s'il ne seroit pas convenable d'éclairer les Actionnaires sur l'hypothèque contre laquelle ont opiné la plus grande quantité de ceux des Votans de la derniere Assemblée, qui se sont crus permis de donner leur voix ; s'il ne seroit pas utile de fournir au Gouvernement des moyens de revenir sur cet objet, dans le cas où il le jugeroit à propos ; si, &c. &c.

Mais j'ose me plaindre à lui-même de ce qu'il n'a pas assez développé les inconvéniens du systême de la liberté ; de ce qu'il en a omis la plus grande quantité ; de ce qu'enfin il a parcouru trop rapidement la carriere qu'il s'étoit prescrite ; & je l'invite à nous présenter le tableau des dépenses qu'occasionneroit au Gouvernement la dissolution proposée, de celles dont il se trouveroit chargé pour le maintien du Commerce de l'Inde, & que le systême de la liberté une fois adopté rendroit absolument necessaire. Je l'invite à nous détailler les inconvéniens du secours offert par les Rédacteurs du Mémoire qui a été lu dans la premiere Assemblée des Actionnaires, & à appuyer principalement sur un inconvénient majeur, qui auroit lieu, si la plus grande partie des sommes formant ce secours, étoient fournies par des Etrangers vivants sous la domination d'une Puissance qui peut devenir notre rivale, & dont les Sujets se porteroient rapidement, en cas de rupture, soit par amour pour leur Patrie, soit par d'autres motifs, à réaliser, à liquider les fonds qu'ils auroient fournis, & à les faire rentrer dans leurs mains.

C'est répondre aux vues bienfaisantes du Ministere que d'éclairer du flambeau de la vérité de semblables objets ; c'est seconder ses favorables intentions !

Qu'il me soit permis d'ajouter à ce qui a été dit, & d'anticiper sur ce qui pourra l'être, en vous faisant part de quelques-unes de mes réflexions.

Transportons-nous dans l'avenir, & supposons le systême de la liberté admis ; supposons qu'il y a déja plusieurs années que le Commerce de l'Inde se fait par tous les Particuliers qui veulent l'entreprendre, avec l'approbation & sous la protection du Gouvernement, & observons les effets de la liberté, qui ne se feront que trop sentir & qu'il est aisé de prévoir.

Je crois voir d'abord le Conseil des Finances & le Ministre chargé de ce département effrayés des dépenses énormes qu'aura occasionnées à la France la protection du Commerce de l'Inde, dépenses dont il n'aura rentré rien, ou presque rien, dans les coffres du Roi, parce qu'on aura cru, & avec raison, ne devoir lever qu'un droit d'indult très-léger sur chaque vaisseau, afin de favoriser le Commerce de l'Inde & d'exciter les Particuliers à l'entreprendre (*a*). Je

(*a*) Nota. *Cette dépense pour la Compagnie des Indes actuelle, se monte annuellement à deux millions cinq cents mille livres, d'après l'augmentation de troupes que la prévoyance du Ministère lui a indiquée comme nécessaire. Ainsi l'on croit évaluer ces dépenses pour le Roi au taux le plus bas, en les portant à cinq millions par année.*

vois quelques-uns des anciens Serviteurs de la Comprgnie des Indes, peut-être quelques-uns de ceux qui ont voté pour ſa diſſolution, & peut-être quelques-autres François, dont les entrepriſes en ce genre auront été heureuſes, favoriſées & bien conduites, qui ont recueilli quelques légers débris du Commerce de la Compagnie des Indes, & dont la fortune s'en trouve améliorée; je vois d'autres François en infiniment plus grand nombre, à qui leurs entrepriſes ont été funeſtes (a); je vois la Ville de l'Orient & ſes environs dans le deuil & dans la conſternation, & enfin dans l'anéantiſſement; je vois les établiſſemens François dans l'Inde prêts à s'écraſer ſous leurs propres ruines; je vois enfin la France privée de preſque toutes les reſſources, de tous les avantages que lui procuroit la Compagnie des Indes. (Voy. le Journal, p. 168 & ſuiv.) Que fera donc alors le Miniſtre chargé du Département des Finances? Il ſe rappellera que quelques années auparavant il exiſtoit une Compagnie qui ſupportoit les dépenſes de ce Com-

---

(a) Na. *S'il étoit beſoin d'ajouter quelques preuves à la démonſtration qui a été donnée des pertes que doivent faire les Négocians dans le Commerce de l'Inde, p. 171 & ſuiv. du Journal, je n'en voudrois point d'autres que les pertes qu'ont faites cette année tous les Pacotilleurs ſur les objets de leurs pacotilles paſſées en contrebande, & qui par conſequent n'ont payé aucun fret ni ſupporté aucuns frais d'exportation, ou bien encore, les précautions que la Compagnie eſt obligée de prendre pour faire ſes achats dans l'Inde à un prix qui puiſſe lui procurer du bénéfice en Europe. Pour les étoffes de coton, par exemple, la Compagnie ne fait ſes achats qu'en contractant avec les Ouvriers, & en payant un tiers comptant pour l'achat du coton, filage & monter la piece ſur le métier. Elle paye un autre tiers lorſque la piece eſt fort avancée, & le dernier tiers enfin lorſque la piece ſe trouve conforme à la montre ou piece de modele ſur laquelle on a contracté. Il réſulte de cet arrangement trente pour cent & plus de différence, à l'avantage de la Compagnie, ſur le prix qu'elle auroit payée l'étoffe de coton, ſi elle l'avoit achetée après ſa fabrication, & auſſi trente-cinq pour cent & plus à l'avantage de la Compagnie, ſur la qualité de cette étoffe; d'où il réſulte que celui qui achetera même comptant, après la fabrication, n'achetera qu'au prix à peu près qu'il pourra vendre en Europe ou en France; encore n'aura-t-il que des marchandiſes mal choiſies, mal aſſorties pour la fourniture du Royaume; il aura cependant tous les frais & tous les riſques du voyage à ſolder & à ſupporter à ſes depens: il réſulte que quiconque contracte gagne, & que quiconque achete, à peine réaliſe ſon capital. Qu'on ne croye pas qu'il ſoit poſſible aux Particuliers de contracter une cargaiſon dans l'Inde, pour en former les aſſortimens à Bengale. Par exemple, il faudroit plus de ſoixante Agens différens, répandus à trois cents, quatre cents, & cinq cents lieues les uns des autres, & par conſéquent que l'Entrepreneur ou le Subercargue chargés de la principale manutention de l'entrepriſe, reſtât pendant quinze mois au moins dans le Gange; il faudroit qu'il eût ſous ſes ordres des troupes, pour faire valoir, la force à la main, les exemptions de droits & paſſeports qu'il auroit obtenus, ſans quoi ces marchandiſes ſeroient expoſées preſqu'à chaque inſtant à être ſaiſies ou rançonnées par les petits Princes du pays. Depuis mil ſept cent quarante-deux juſqu'en mil ſept cent cinquante-quatre, 5 vaiſſeaux Portugais ſont venus pour former des cargaiſons ſur les rives du Gange, aucun des Subercargues n'a fait contracter des marchandiſes pour ſon compte, que par la voye des Employés des Compagnies étrangeres, ne leur ayant pas été poſſible de les contracter eux-mêmes, encore ne l'ont-ils fait qu'en petite quantité; le reſte a été acheté comptant auſſi; malgré le prix avantageux auquel ces marchandiſes ſe vendent toujours en Portugal, les armemens n'ont donné que de la perte; quelques-uns de nos Concitoyens pourroient en donner la preuve. On conçoit, d'après cet expoſé, qu'il n'y a qu'une Compagnie, ayant des Comptoirs dans tous les environs des Manufactures, & des troupes à ſa ſolde, qui puiſſe faire les achats de cette maniere, & que des Particuliers qui ſe trouveront forcés de les faire autrement, & qui auront à lutter contre les Compagnies des Indes Angloiſes, Hollandoiſes, Danoiſes, &c. (voy. Journal, p. 172 & ſuiv.) feront un Commerce dont la chance ſera bien défavorable.*

merce & qui en recueilloit le profit ; il trouvera consigné dans les regiſtres de cette Compagnie, & dans divers écrits, le détail des avantages qu'elle procuroit à la France ; il y verra que l'adminiſtration actuelle avoit procuré aux Actionnaires, pendant l'intervalle qui s'eſt écoulé, de mil ſept cent ſoixante-quatre à mil ſept cent ſoixante-neuf, une amélioration de près de quinze millions, malgré la poſition déſavantageuſe dans laquelle la guerre précédente avoit mis les affaires de la Compagnie, malgré, &c. &c. il verra qu'elle avoit remonté ſa Marine en beaux & ſuperbes vaiſſeaux, au nombre de trente-un; qu'elle avoit rétabli preſque tous les édifices & bâtimens civils néceſſaires à l'action du Commerce de la Compagnie des Indes en Aſie; il verra que trente mois après la repriſe de poſſeſſion ſur les ruines de nos Comptoirs, les ventes de l'Orient ont été auſſi conſidérables qu'elles l'avoient jamais été dans les temps les plus floriſſans du Commerce de la Compagnie; il verra que l'adminiſtration actuelle avoit opéré une liquidation de plus de 61 millions de créances d'une façon beaucoup moins onéreuſe aux créanciers, qu'elle ne l'auroit été, ſi l'on avoit diſcontinué le Commerce; il verra que le Commerce de l'Inde n'occaſionnoit aucune diminution dans la maſſe des eſpeces d'or & d'argent, circulantes dans le Royaume, parce que le Commerce de nos Colonies, celui de la traite des Négres, & les achats de l'Etranger à nos ventes, remplaçoient l'argent que la Compagnie des Indes exportoit en Aſie (*a*); il verra que ſi l'on avoit voté pour une liquidation, les Actionnaires auroient eu ſucceſſivement à partager entr'eux une ſomme de plus de 25 à 30 millions, malgré les non valeurs ou diminution de valeurs pluſieurs objets ou effets qui auroient réſulté de la diſſolution du Commerce, malgré, &c. &c. & indépendamment de l'extinction graduelle & ſucceſſive de trois millions de rente viagere, qui grevant un capital de ſoixante millions, auroient doublé un jour, & au-delà, la rente que l'Actionnaire touche aujourd'hui ; il verra des retraites données & que l'eſprit de Juſtice auroit obligé d'accorder à des Citoyens qui auroient pu être encore utiles; il verra le Commerce du Levant aſſujetti à pluſieurs reſtrictions, tandis qu'on auroit laiſſé une liberté entiere à celui de l'Inde; & frappé de ces objets, étonné de ces contraſtes, il ſe hâtera de raſſembler les matériaux diſperſés; & pour donner une forme ſolide à ſon ouvrage, il examinera les différentes cauſes qui auront contribué à la diſſolution de la Compagnie, & après cet examen, il verra que la rétroceſſion des Iſles de France & de Bourbon, par la Compagnie des Indes au Roi, avoit ouvert une carriere immenſe à la contrebande, & avoit mis de grandes entraves au Commerce de la Compagnie; qu'il en avoit réſulté pour la Compagnie une avance très-conſidérable, & cependant preſqu'indiſpenſablement néceſſaire au Gouvernement, (tant en France qu'aux Iſles de France & de Bourbon) des fonds deſtinés au Commerce, & par conſéquent la diſtraction de cette partie de fonds des objets auxquels elle auroit dû être appliquée; il verra des emplois donnés quelquefois plutôt à la protection qu'au mérite; il verra, &c. &c. & il aviſera aux moyens de prendre les meſures les plus juſtes, pour obvier à ces inconvéniens dans l'avenir, & il reconnoîtra combien la rétroceſſion des Iſles de France & de Bourbon aura été déſavantageuſe à la Compagnie & à l'Etat. Il ſentira la néceſſité d'in-

(*a*) Na. *La Compagnie exporte ou doit exporter annuellement dix millions en argent, ſix millions cinq cents mille livres en marchandiſes, provenant du produit du ſol de la France & de celui de l'Induſtrie des Manufactures nationales. Elle dépenſe 6 à 7 millions pour l'exploitation du Commerce, dont 4 millions, environ, ſont conſommés en France en frais d'armement, & dont la ſomme entiere eſt payée aux Nationaux, & fournit le ſalaire de leurs travaux. Une ſemblable expédition produit le fonds d'une vente d'environ vingt-cinq millions; quinze ſont néceſſaires à l'approviſionnement de la France; dix en ſortent pour le Commerce de nos Colonies, pour celui de la traite des Négres, & enfin pour l'approviſionnement de l'Etranger. La preuve de ces vérités eſt conſignée dans les regiſtres des Fermes à l'Orient.*